

225C0819
FR0010259150-FS0393

20 mai 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

IPSEN SA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2025, complété notamment par un courrier reçu le 19 mai 2025, l'Autorité des marchés financiers a été informée de la fusion-absorption, intervenue le 12 mai 2025, de la société MR Schwabe S.à r.l¹ par la société FinHestia¹, laquelle a entraîné une transmission universelle du patrimoine de la société MR Schwabe S.à r.l au profit de la société FinHestia².

À cette occasion :

- la société FinHestia a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 5% des droits de vote de la société IPSEN et détenir 3 836 263 actions IPSEN représentant 7 472 718 droits de vote, soit 4,58% du capital et 5,66% des droits de vote de cette société ; et
- le concert composé des familles Beaufour et Schwabe² n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 12 mai 2025, 47 469 621 actions IPSEN représentant 94 739 434 droits de vote, soit 56,64% du capital et 71,81% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
MR BMH ⁴	13 506 426	16,11	27 012 852	20,48
Beech Tree ⁵	8 310 253	9,92	16 620 506	12,60
Altawin ^{6&7}	0	-	0	-
Total Henri Beaufour	21 816 679	26,03	43 633 358	33,07
Highrock ⁸ (Anne Beaufour)	21 816 679	26,03	43 633 358	33,07
Sous-total concert Beaufour	43 633 358	52,06	87 266 716	66,15
FinHestia (famille Schwabe)	3 836 263	4,58	7 472 718	5,66
Total concert Beaufour-Schwabe	47 469 621	56,64	94 739 434	71,81

¹ Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois détenue à 100% par la famille Schwabe.

² Cf. notamment D&I 219C2985 du 31 décembre 2019 et D&I 219C2587 du 4 décembre 2019.

³ Sur la base d'un capital composé de 83 814 526 actions IPSEN représentant 131 926 335 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois contrôlée directement par la société Beech Tree, elle-même contrôlée par M. Henri Beaufour.

⁵ Contrôlée par M. Henri Beaufour.

⁶ Contrôlée à 100% par Favotwo BV, elle-même contrôlée par B.I.O Trust dont M. Henri Beaufour est l'unique bénéficiaire.

⁷ La société Altawin bénéficie d'une option lui permettant, à sa seule discrétion, de demander le remboursement anticipé total ou partiel des OP émises par Beech Tree en actions MR BMH, laquelle détient 13 506 426 actions IPSEN représentant 27 012 852 droits de vote, soit 16,11% du capital et 20,48% des droits de vote de cette société (cf. D&I 219C2985 du 31 décembre 2019).

⁸ Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois contrôlée par Mme Anne Beaufour.